

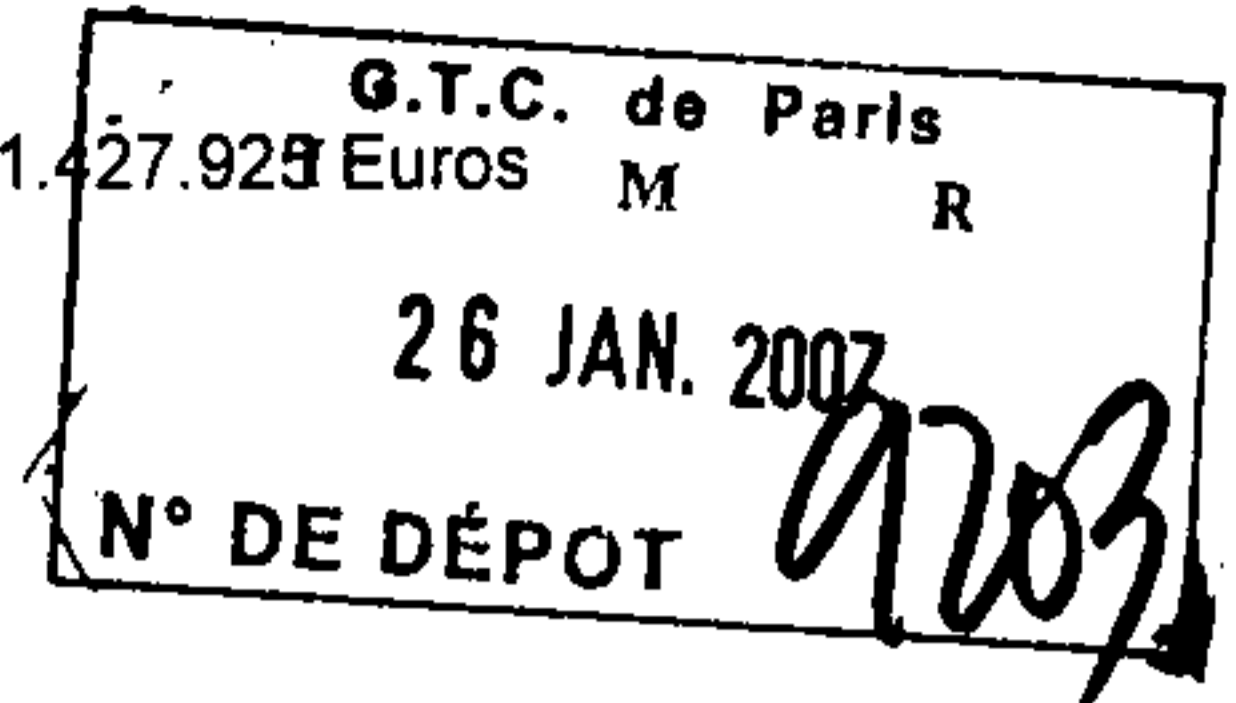
21 CENTRALE PARTNERS

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.427.929 Euros
Siège social : 9, avenue Hoche - 75008 PARIS
RCS PARIS B 421 257 270

Conseil de Surveillance

du 21 Septembre 2006

Extrait du Procès verbal



983.19144

L'an deux mille six , le 21 septembre à 11heures

Les membres du Conseil de Surveillance de la société 21 Centrale Partners se sont réunis au 9 avenue Hoche à Paris 8^{ème}.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Robert HOLLAND-MARTIN, Vice-Président du Conseil de Surveillance
- Monsieur Franck BOGET
- Monsieur Philippe BOUVARD
- Monsieur Laurent DASSAULT
- Monsieur Aimable PAILLART

Sont absents Monsieur Alessandro BENETTON, Président, et Monsieur John MOWINKEL, Membre du Conseil

Le Conseil réunissant le quorum requis peut délibérer valablement.

La séance est présidée par Monsieur Robert HOLLAND-MARTIN

Les fonctions de Secrétaire sont remplies par Monsieur Philippe PAILLART

Messieurs Gérard Pluvinet, Président du Directoire et Henry HUYGHUES DESPOINTES, François BARBIER et Antoine PUPIN, membres du Directoire, assistent également à la réunion.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le Conseil de Surveillance.

Le Président rappelle au Conseil qu'il a été convoqué à l'effet d'examiner le rapport de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cooptation d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance
- Examen du rapport trimestriel du directoire
- Questions diverses

I. – Cooptation d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance

Le Président propose la cooptation de Monsieur Jean-Louis MASUREL demeurant à Paris (75002), 10 A rue de la Paix, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de une année expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Le conseil décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean-Louis MASUREL en qualité de membre du Conseil de Surveillance, sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Fait à Paris, le 16 octobre 2006

Certifié conforme